



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_01
LOTISSEMENT LE CLOS DE BEL AIR DE CHAMPAGNE – MISE EN ŒUVRE D’UNE
PROCEDURE D’ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE**

L’an deux mil vingt-cinq, le 25 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d’Anjou dûment convoqué le 19 février 2025, s’est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....28

Pouvoir(s) :4

Votants :.....32

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques.

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique ;

NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LEZE Maryline ;

PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves ;

DESORTES Philippe a donné pouvoir à SANTEANC Rachel.

Conseillers excusés : CHABIN Nathalie, FLAMENT Sophie, BODIN Freddy, LEMAIRE Hélène, AUBRY François.

Conseillers absents : MARTIN Alain, KLEIN Bernadette, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BOULLIER Marine, KAYA Emma.

Secrétaire de séance :

Maud RICHARD

DELIBERATION N°DCM2025_01

Lotissement Le Clos de Bel Air de Champigné – Mise en œuvre d'une
procédure d'acquisition de biens sans maître

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

Le lotissement Le Clos du Bel Air a été réalisé en 2006 sur la commune déléguée de Champigné et comporte 16 habitations, une voie de desserte et un bassin d'orage. Les espaces communs de ce lotissement, c'est-à-dire la voie et le bassin d'orage, sont restés la propriété de l'aménageur, la SARL VALENCY dont le siège social se situe au 3 rue de la Claire 69 009 LYON.

Ces espaces communs correspondent aux parcelles listées dans le tableau ci-dessous :

Préfixe	Section	Numéro	Adresse	Superficie fiscale en m ²
065	B	1996	Clos de Bel Air, Champigné	967 m ²
		2027	Clos de Bel Air, Champigné	73 m ²
		1999	Clos de Bel Air, Champigné	244 m ²
		2006	Clos de Bel Air, Champigné	68 m ²
		2011	Clos de Bel Air, Champigné	296 m ²
		2005	Clos de Bel Air, Champigné	591 m ²
		1998	Clos de Bel Air, Champigné	667 m ²
		2000	Clos de Bel Air, Champigné	728 m ²
		1997	Clos de Bel Air, Champigné	278 m ²

Soit une superficie totale de 3 912 m²



DELIBERATION N°DCM2025_01
LOTISSEMENT LE CLOS DE BEL AIR DE CHAMPIGNÉ
PROCEDURE D'ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE

Par un jugement en date du 28 juillet 2015, le tribunal de commerce de Lyon a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de la SARL VALENCY et a désigné aux fonctions de liquidateur judiciaire la SELARL Marie DUBOIS.

Suite à cette désignation, le mandataire judiciaire a engagé des démarches et pris des mesures de publicité afin d'identifier les marques d'intérêt pour le rachat des actifs précités.

Pendant plus de 9 ans, aucune marque d'intérêt ne lui est parvenue. Aussi, le mandataire judiciaire a sollicité par requête en date du 13 février 2024 auprès du Tribunal de Commerce de Lyon la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la société VALENCY SARL.

Le Tribunal de Commerce de Lyon a fait droit à cette demande suivant le jugement du 27 mars 2024 prononçant la clôture des opérations de liquidation judiciaire.

Les espaces communs de ce lotissement étant considérés sans maître, il est proposé d'incorporer ces parcelles d'une surface totale de 3 912 m² dans le domaine public communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu le jugement du tribunal de Commerce de Lyon en date du 27 mars 2024 prononçant dans la procédure de liquidation judiciaire, la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la société VALENCY SARL,

Vu le courrier du mandataire judiciaire Marie DUBOIS en date du 25 avril 2024

Considérant que les espaces communs du lotissement Le Clos du Bel Air appartiennent à la SARL VALENCY dont les opérations de liquidation judiciaire ont été clôturées par un jugement prononcé par le tribunal de commerce de Lyon le 27 mars 2024,

Considérant l'avis favorable de la réunion de délégation de l'Urbanisme et de l'Aménagement des territoires,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame la Maire à formaliser, par la présente délibération, l'incorporation des espaces communs du lotissement Le Clos du Bel Air présentant une surface de 3 912 m² dans le domaine public communal.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
 A Champigné, le 28 février 2025

Maryline LÉZÉ
 Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 février 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 28 février 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.